

« *Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Le concept de développement durable a été introduit pour la première fois dans le **rapport Brundtland** de la « Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies » **en 1987**. Il a ainsi comme objectif de permettre un développement humain harmonieux pour tous, dans le respect de tous les êtres humains et de leur environnement, et avec le souci de préserver les ressources vitales, biens communs de l'humanité.



Il se base sur les **principes** :

de solidarité, dans le temps et dans l'espace, envers ses proches comme envers les peuples lointains, et envers les générations à venir,

d'équité, chaque être humain ayant droit à une vie digne, et ainsi à l'accès aux besoins vitaux lui permettant d'être en capacité de s'épanouir,

de précaution, la responsabilité de la société étant de ne pas générer des risques potentiels pour les populations lorsque les connaissances ne permettent pas d'en envisager les conséquences et de les maîtriser,

de participation, la gouvernance faisant alors appel à une large concertation avec toutes les parties prenantes (population, associations, professionnels,...).

PREAMBULE DE LA DECLARATION

DU SOMMET DE LA TERRE DE RIO (ONU-1992)

« *L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.* »

Art.28 DE LA DECLARATION DE RIO :

« *Les problèmes des Actions 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme.* »

Les Agendas 21 sont des plans d'actions territoriaux mettant en œuvre les principes du développement durable. Ils sont issus du sommet de la Terre de Rio en 1992.

Le **ministère de l'écologie et du développement durable donne des orientations** dont peuvent s'inspirer les territoires pour mettre en place leurs Agendas 21. Il précise que :

«... le développement durable poursuit **cinq finalités essentielles** :

1. lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. épanouissement de tous les êtres humains
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

...et identifie **cinq éléments déterminants** pour assurer le succès d'une démarche de développement durable :

1. une stratégie d'amélioration continue
2. la participation des acteurs
3. l'organisation du pilotage
4. la transversalité des approches
5. l'évaluation partagée

« Ces dix points-clefs peuvent être déclinés par tout type de territoire. »

Le **projet « CRUSEILLES Agenda 21 »** s'inscrit dans cette démarche universelle, avec des spécificités liés à son territoire et à ses habitants. Il est porteur d'une ambition pour Cruseilles définie en 2009 dans le cadre d'une concertation avec la population.

Cette ambition est symbolisée par l'expression « **Durable par nature** ». Elle traduit la volonté qu'ont les Cruseilliens d'**affirmer leur propre nature**, dans le **respect de la nature** dans laquelle ils vivent. Les deux se rejoignent dans la **ruralité**, caractéristique identitaire principale du territoire de Cruseilles.

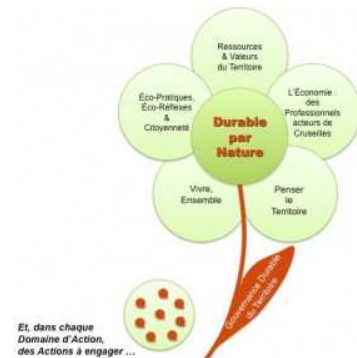
Cette identité rurale est issue des anciens et recherchée par les nouveaux habitants. Elle est inscrite dans nos patrimoines culturels, historiques, architecturaux, paysagers et autres. Pour assurer la durabilité de ces patrimoines, il y a nécessité de les inventorier, de mieux les connaître, et ensuite de les préserver. Cela permettra à tous de s'ancrer à ces patrimoines, de les partager afin de « **Vivre ensemble** » dans un territoire commun.

Le territoire de Cruseilles est essentiellement rural, avec une économie agricole très active, et une nature encore préservée malgré la pression du développement périurbain des grandes communautés urbaines voisines. Là aussi il y a nécessité de mieux connaître toutes nos ressources naturelles, de les préserver pour **le bien être de tous**.

Ce patrimoine humain et naturel peut être valorisé au travers d'activités culturelles, sportives, économiques, ... L'objectif de durabilité impose alors à ce développement de **préserver nos ressources et notre bien-être**.

Ainsi, au quotidien dans le cadre domestique et professionnel, **chacun peut contribuer à cette préservation** en adaptant ses actions et comportements dans le respect des autres et de son environnement. Ne pas gaspiller, ne pas polluer, c'est permettre aux autres d'accéder aux ressources vitales, à accéder à un bien-être sans remettre en cause le sien.

Vivre avec les autres, dans un esprit de solidarité, dans un environnement harmonieux, passer d'une société de biens à une société de liens, c'est l'ambition que se sont donné les Cruseilliens. Ils l'ont traduite par un **plan d'actions en 5 domaines** :



Ressources & valeurs du territoire	Inventorier, caractériser, protéger et valoriser les ressources patrimoniales
L'économie, des professionnels acteurs de Cruseilles	Développer, en s'appuyant sur les ressources locales, les besoins des habitants et autour d'une activité agricole pérennisée, une économie diverse basée sur le commerce, l'artisanat, le service aux personnes, le tourisme, en ayant soin de rapprocher les lieux d'activités des zones habitables dans une recherche d'harmonie
Penser le territoire	Aménager, autour d'un centre-bourg réhabilité, l'ensemble du territoire pour vivre dans une ruralité moderne, économe en énergie, non polluante, conviviale, intégrée à la nature, et en facilitant la mobilité douce,
Vivre ensemble	Permettre à tous, anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes, touristes de passage, de partager ce patrimoine rural autour de manifestations et activités économiques et culturelles
Eco-pratiques, éco-réflexes & citoyenneté	Promouvoir le développement durable par l'information et la formation, et permettre à tous d'adapter en conséquence ses actions et comportements, en commençant par l'exemplarité des services municipaux

En signant cette charte :

- j'adhère aux objectifs du projet Cruseilles 21 et aux principes généraux du développement durable,*
- et m'engage à mettre en œuvre au quotidien des actions responsables.*